MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du neuf septembre mil huit cent dix-huit, à dix heures du Matin

ACTE DE MARIAGE de Jean François Clément Cultivateur

âgé de trente ans, né à la Garde département du Var le vingt six du mois de septembre mil sept cent quatre vingt huit domicilié à la Garde département du Var fils majeur de Noël Cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de Thérèse Rémoni ses prédécesseurs

N.° 6

Et de Mlle Marie Elisabeth Cauvin

âgée de vingt trois ans, née à la Garde département du Var le vingt et du mois de février mil sept cent quatre vingt dix domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de Pierre Barcel Cordonnier domiciliée à la Garde département du Var et de Marie Gérard ses prédécesseurs d'autre part

Les Actes préliminaires sont les publications faites par mois offertes public de Notre Lord Toulon les Trois Dimanches décadi dernier et trois septidi courant, desquelles il résulte qu'il n'y a eu ni opposition ni empêchement qui ait mis obstacle à ce mariage d'après les termes prescrits par la loi. Vu les actes des naissances des parties futures époux portant qu'ils sont nés aux lieux et aux époques ~~indiqués~~ ci dessus désignés,

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Époux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Elisabeth Cauvin, l'autre Jean François Clément

En présence de Mr Jean Amiol domicilié à Toulon département du Var âgé de cinquante ans profession de propriétaire
De Mr Pierre Rodybaud domicilié à la Garde département du Var âgé de quarante neuf ans profession de propriétaire
De Mr Jean Bernard Aubin domicilié à la Garde département du Var âgé de quarante un ans profession de propriétaire
Et de Mr Philippe Achard domicilié à la Garde département du Var âgé de cinquante quatre ans profession de propriétaire

Après quoi, moi François Guillaume Sauzier maire de la Garde de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les témoins et les époux et les parties mariées ne le savoir.

Amiol — Achard — Rodybaud — Aubin — Sauzier

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du premier octobre mil huit cent dix-huit à neuf heure du Matin

ACTE DE MARIAGE de Jean Louis Fabri Cultivateur

âgé de trente deux ans, né à Cogna département du Var le quatorze du mois de janvier mil sept cent quatre vingt six domicilié à la Garde département du Var fils majeur de Jean Jérome Fabri Manœuvre

N.° 7

Toulon Vivant domicilié à Aiguelles département du Var et de Marie ses prédécesseurs d'une part

Et de Mlle Magdeleine Lucie Serran

âgée de vingt quatre ans, née à Ollioules département du Var le premier du mois de floréal mil sept cent quatre vingt douze domiciliée à Ollioules département du Var fille majeure de Paul Laurent Serran Cultivateur Toulon vivant domiciliée à Ollioules département du Var et de Pierre Marie son Épouse prédécédée d'autre part

Les Actes préliminaires sont les publications faites par mois et offertes public de Notre Lord Toulon Ollioules les trois dimanches consécutifs desquelles il résulte qu'il n'y a eu ni opposition ni empêchement au mariage d'après les termes prescrits par la loi. Vu les actes de naissances des parties futures époux portant qu'ils sont nés aux lieux et aux époques ci dessus désignés. Vu l'acte de décès de feu Pierre Marie Serran épouse de la future épouse. Vu les actes de décès du père et de la mère de la future épouse

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Époux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Magdeleine Lucie Serran, l'autre Jean Louis Fabri

En présence de Mr Jean Baptiste Pierre Lions domicilié à Toulon département du Var âgé de soixante ans profession de notaire royal
De Mr Fabri Vallauriette domicilié à Toulon département du Var âgé de trente quatre ans profession de propriétaire
De Mr Barthélemy Perron domicilié à Toulon département du Var âgé de trente deux ans profession de ferre
Et de Mr François Arnu domicilié à Toulon département du Var âgé de cinquante ans profession de Receveur des contributions directes

Après quoi, moi Pierre Jean Marie Adjoint à la mairie de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les témoins et les époux et les parties mariées ne le savoir.

Lions — Fabri — Vallauriette — Perron — Arnu — Garcin